

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES
Séance du 25 Février 2022

Nombre de conseillers : 18	En exercice : 23	Qui ont pris part aux délibérations : 23
----------------------------	------------------	--

Etaient présents : MM. DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CUILHE Sandrine ; DELANNOY Delphine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ;

Etaient absents :

Excusés :

M. PELARREY Laurent a donné procuration à Mme DELANNOY Delphine
Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à M. DUPONT Raymond
Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à Mme CORONADO Danièle
M. BASTIANINI Jean-Pierre a donné procuration à M. LESCOUTE Roger

Mme Delphine DELANNOY est désignée secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Sujet n°1 :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 Janvier 2022

M. le Maire présente le procès-verbal de la séance précédente et appelle des observations.
Aucune observation n'étant formulée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE

Le Procès-Verbal du 11/01/2022

Sujet n°2 : Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application de la délibération n°D6/2020 du 27 Mai 2020 portant délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire, il a pris la décision de :

- D'attribuer la prestation de réalisation d'une structure d'un city stade à la Société Casal Sports pour un montant de 56 856€ HT et de conditionner cette attribution à la réalisation du plan de financement prévu, et notamment à l'obtention des subventions demandées.

Sujet n°3 : Finances

Débat d'orientations budgétaires

M. le Maire donne la parole à M. LAY, Directeur Général des Services. Il présente les différentes orientations proposées par la Commission des Finances en vue de l'élaboration du budget 2022 qui portent notamment sur le lancement de divers chantiers ayant pour objet les économies d'énergie, ainsi que la construction d'un

city stade. M. LAY indique qu'en l'état, le budget devrait être clos et permettre quelques opérations limitées supplémentaires, et ce malgré l'inflation subie par la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal arrête les orientations présidant à l'élaboration du Budget primitif pour l'année 2022.

M. le Maire demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour.

D9/2022 : Vente de parcelles à M. Francis DUFFO par la voie d'un acte authentique en la forme administrative

M. le Maire informe que l'opération foncière Chemin du Clauzier Prolongé est en cours de finalisation. M. Le Maire propose donc de vendre à M. Francis DUFFO une surface de 3 523 m² constituée de parcelles nouvellement créées, issues de la division et du remembrement des anciennes parcelles AA907, AA918, AA 930 et AA940. M. le Maire propose de vendre ces parcelles contre la somme de 42 308€. Il propose de procéder au règlement de l'opération par la voie d'un acte authentique en la forme administrative, et en ce sens propose d'attribuer la compétence de représenter la commune à l'opération à M. Raymond DUPONT, Premier Adjoint.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

La vente d'une surface de 3 523 m², issue de la division et du remembrement des parcelles AA907, AA918, AA930 et AA940 telle que définies par le bornage dressé par SCP LARROZE-BREGLER et daté du 1^{er} Décembre 2021 à M. Francis DUFFO.

DECIDE

De fixer le prix de la transaction à hauteur de 42 308 €.

AUTORISE

Le règlement de cette opération par le biais d'un acte authentique en la forme administrative.

AUTORISE

M. Raymond DUPONT, Premier Adjoint, à représenter la commune pour la réalisation de cette opération.

D10/2022 : Vente de parcelles à M. Francis DUCOMBS par la voie d'un acte authentique en la forme administrative

M. le Maire informe que l'opération foncière Chemin du Clauzier Prolongé est en cours de finalisation. M. Le Maire propose donc de vendre à M. Francis DUCOMBS une surface de 2 307 m² constituée de parcelles

nouvellement créées, issues de la division et du remembrement des anciennes parcelles AA907 et AA918. M. le Maire propose de vendre ces parcelles contre la somme de 32 298€. Il propose de procéder au règlement de l'opération par la voie d'un acte authentique en la forme administrative, et en ce sens propose d'attribuer la compétence de représenter la commune à l'opération à M. Raymond DUPONT, Premier Adjoint.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

La vente d'une surface de 2 307 m², issue de la division et du remembrement des parcelles AA907 et AA918 telle que définies par le bornage dressé par SCP LARROZE-BREGLER et daté du 1^{er} Décembre 2021 à M. Francis DUCOMBS.

DECIDE

De fixer le prix de la transaction à hauteur de 32 298€.

AUTORISE

Le règlement de cette opération par le biais d'un acte authentique en la forme administrative.

AUTORISE

M. Raymond DUPONT, Premier Adjoint, à représenter la commune pour la réalisation de cette opération.

Sujet n°5 : Institutions

D11/2022 : Modification de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles et de la Commission Scolaire

Mme CORONADO, Vice-Présidente de la Commission Scolaire, informe le Conseil que Mme Françoise TROUILH participe aux travaux de la commission depuis plusieurs mois, sans pour autant en être membre. Elle propose donc de modifier la composition de la commission afin d'y intégrer Mme Françoise TROUILH.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

L'élargissement de la commission scolaire et du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles à huit membres

DECIDE

Que ces commissions sont composées de la manière suivante :

Mmes BERNAD DAOOD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ;
TROUILH Françoise.

MM ERRAÇARRET Dominique ; LARRIEU Bernard ; LESCOUTE Roger, Président.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document afférent.

M. le Maire demande la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour afin de baptiser des rues.

Sujet n°6 : Urbanisme et Aménagement du Territoire

D12/2022 : Proposition de baptiser la rue formant un bras de la rue du Pic du Midi

« Passage de la Glacière »

M. SEMPASTOUS, adjoint chargé de l'urbanisme, informe le Conseil avoir été alerté sur le fait que le rue partant de l'Avenue du Pic du Midi pour y revenir ne portait pas de nom, ne permettant pas la livraison du courrier. Il propose de baptiser cette rue « Passage du Pic du Midi ».

Après délibération, il est finalement proposé de baptiser cette rue « Passage de la Glacière ».

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

La dénomination de la rue susvisée « Passage de la Glacière ».

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document et à prendre toute décision afférent.

D13/2022 : Proposition de baptiser l'impasse desservant les parcelles créées par l'opération foncière en rive gauche de l'Adour « Impasse du Clauzier Prolongé »

M. SEMPASTOUS, adjoint chargé de l'urbanisme, informe le Conseil qu'afin de pouvoir désenclaver les parcelles issues de l'opération de division foncière réalisée en rive gauche de l'Adour, la commune a dû créer une impasse donnant sur le Chemin du Clauzier Prolongé. Il propose de dénommer cette impasse : « Impasse du Clauzier Prolongé ».

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

La dénomination de l'impasse susvisée « Impasse du Clauzier Prolongé ».

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document et à prendre toute décision afférent.

Questions diverses

Demande de rebaptiser l'avenue de la Libération :

M. LESCOUTE explique qu'il a été demandé de débaptiser l'avenue de la Libération pour la rebaptiser Avenue Dominique Lapierre (Juste parmi les nations). Il rappelle toutefois que ce n'est pas ce qui était convenu. En effet, il n'a pas été proposé de débaptiser la rue, mais de cumuler les deux appellations : Avenue de la Libération – Dominique Lapierre.

Restauration presbytère :

M. DELAVault demande si la commune sait quand les travaux de restauration de la porte du presbytère vont démarrer.

M. HUILLET lui répond qu'il faut avant tout que la maçonnerie démarre, mais il y a un problème de disponibilité des artisans.

Livre « Sur les traces des papetiers des Soues »

Mme BARON indique que les 100 premiers exemplaires de l'ouvrage ont été vendus. Une réimpression de 50 ouvrages a donc été commandée.

Installation d'un gynécologue

Mme CORONADO indique que le gynécologue qui devait s'installer à la pharmacie est arrivé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h28.